
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 462 DU 16 OCTOBRE 2019
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration du Laboratoire Central de Contrôle
de la Sécurité Sanitaire des Aliments.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique e ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° n°2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie des Finances ;
vu le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
vu le décret n° 2018-511 du 31 octobre 2018 portant approbation des Statuts du Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments ;
sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 16 octobre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Dossa AGUEMON**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- madame **Aloyimi M. AHOKPOSSI Epse DOMINGO**, représentante du Ministère de la Santé ;

- monsieur **Mesmin MABUDU**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Camus ADJAMONSI**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- madame **Naïma BIO DJARA**, représentante du Ministère du Plan et du Développement ;
- madame **Anne FLOQUET**, représentante du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République.

Article 2

Monsieur **Dossa AGUEMON** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une seule fois, qui court pour compter de la date de leur installation.

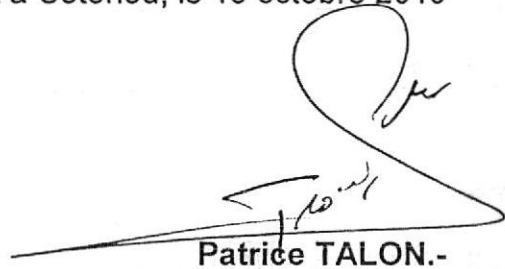
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2015-260 du 19 mai 2015 portant actualisation des noms des membres du Conseil d'administration de Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments et toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

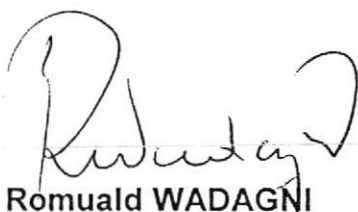
Fait à Cotonou, le 16 octobre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOUI